

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 99, hiver 2003–2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15639ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2003). Avis et prises de position. *Continuité*, (99), 56–58.



LA VILLE TENTACULAIRE



Dernièrement, le comité APP de l'Est a reçu une demande concernant la reconnaissance de la valeur patrimoniale d'une maison ancestrale, qui date de la première moitié du XVIII^e siècle, située au 7865, rue Léo-Lessard, dans le quartier Lebourgneuf à Québec. Le CMSQ s'est rendu sur les lieux afin de prendre connaissance de la situation et du contexte de cette maison. Nous avons été surpris de constater que cette dernière, en cours de restauration, est située sur un terrain adjacent à une entreprise de machinerie

lourde. Il n'en faut pas plus pour comprendre que la juxtaposition des zonages industriel et résidentiel est incompatible et cause un fort préjudice à la conservation de cette maison ancienne.

Ce dossier a soulevé bien des interrogations sur la protection accordée à ces propriétés autrefois situées en milieu rural et que la ville a rejointes avec ses développements industriels rendus possibles par une planification urbaine laxiste. La situation dans laquelle se trouvent cette résidence et ses propriétaires se

La maison sise rue Léo-Lessard dans le quartier Lebourgneuf à Québec. À l'arrière, à quelques mètres de la maison, camions et machinerie lourde s'activent jour et nuit sur le terrain industriel adjacent. En bas : l'avant de la maison, dont la restauration a débuté en 2002.

Photos : François Rondeau

compare en plusieurs points à celle de nombreuses maisons patrimoniales situées à l'extérieur des arrondissements historiques.

En effet, plusieurs bâtiments situés sur d'anciens parcours mères se trouvent dans une situation précaire puisqu'ils ne font pas partie des aires de protection traditionnelles. Ils ne bénéficient d'aucune attention particulière et d'aucun recours pour leur conservation. Les parcours mères sont les premiers axes routiers tracés dans le but de relier des villes et des villages éloignés. L'axe Grande Allée-chemin Saint-Louis à Québec en est un exemple. Ce parcours mère servait à relier la ville de Québec et Cap-Rouge dès les débuts de la colonie. Ces routes, la plupart du temps sinueuses, suivaient la topographie du terrain, et c'est le long de ces voies primitives que les villes se sont développées et que se trouvent les plus anciennes propriétés. Aujourd'hui, il ne reste que peu d'indices de ces parcours mères; la trame urbaine s'est développée en les intégrant. Conséquence: les bâtiments anciens tendent à disparaître du paysage en même temps que leur environnement s'altère et se dégrade.

UNE MAISON DÉPOSSÉDÉE DE SON SENS

Les propriétaires impuissants de la maison de la rue Léo-Lessard lancent un cri d'alarme: que faut-il faire pour qu'un bien ayant une valeur patrimoniale indéniable soit sauvegardé dans un tel contexte? À l'origine, des arbres longeaient le chemin d'accès à la résidence jusqu'à l'ancien parcours mère qu'est le boulevard Saint-Joseph. La disparition de cette allée et le lotissement à des fins industrielles de la partie nord du terrain initial ont causé un tort considérable à l'environnement de la maison. Comme les activités industrielles des voisins causent de nombreux désagréments, les propriétaires s'interrogent sur la pertinence de continuer à investir pour sauver ce bien, tout intéressant soit-il. La maison Drouin à Beauport (voir *Continuité*, n° 88, printemps 2001, p. 65) est un exemple semblable. Située en dehors de l'arrondissement historique de Beauport, la maison est menacée de disparaître à cause de l'expansion du développement commercial à proximité.

La situation déplorable de ces maisons anciennes amène le CMSQ à interpeller les municipalités afin qu'elles agissent pour assurer la pérennité de ces témoins de l'histoire locale et un cadre de vie satisfaisant aux citoyens qui en ont la charge. Les municipalités concernées doivent de toute urgence reconnaître ces biens patrimoniaux, les inclure dans leurs plans de développement et d'aménagement du territoire et prendre tous les moyens à leur disposition pour minimiser les impacts négatifs des développements voisins.

Arrêt sur image ?

En septembre dernier, nous apprenions que le propriétaire du Cabaret du Capitole de Québec, anciennement le Cinéma de Paris, situé à place D'Youville, a l'intention de le démolir pour faire un bâtiment à usages multiples. Bien qu'il n'y ait aucun projet officiellement déposé à la Ville de Québec, le CMSQ s'inquiète du sort réservé à ce témoin de tout un pan de l'histoire du cinéma au Québec.

Construit en 1948, le Cinéma de Paris était considéré à l'époque comme le nec plus ultra des cinémas pour sa modernité, son luxe, son confort et ses innovations techniques. Le Cinéma de Paris avait une vocation particulière et présentait en primeur les nouveautés de la Compagnie France Film, distributeur exclusif de films français avant 1950, qui pouvaient par la suite être présentés dans d'autres salles. Dans ces années, une quinzaine de cinémas apparaissent au centre-ville de Québec ; le Cinéma de Paris est l'un des derniers survivants de cette époque. Comme pour la majorité de ces complexes, le décor principal de l'édifice se

concentre sur une étroite façade donnant sur la rue, le corps du bâtiment se retrouvant coïncé entre deux commerces. L'originalité de la façade de ce cinéma est le résultat d'un beau mélange du vocabulaire Art déco et d'un langage de style Art moderne. Constituée d'une marquise aux lignes modernistes, son enseigne lumineuse arrondie, unique en son genre, est directement issue de la modernité et du culte de l'automobile. Ces grandes enseignes au néon étaient conçues pour attirer l'attention non pas des piétons mais des automobilistes.

Bien que l'ancien cinéma ait subi quelques changements au fil des ans, en devenant notamment une salle de cabaret, il est dans un état d'authenticité remarquable. Le patrimoine moderne, trop souvent laissé pour compte parce qu'il est encore jeune à nos yeux, demande pourtant qu'on lui accorde une attention particulière. La rareté de ce type de bâtiment en fait un témoin important du patrimoine moderne. Il mérite d'être conservé.

LES POUVOIRS MUNICIPAUX ET LA GESTION DE LA CULTURE

À l'heure où l'on prend conscience que culture et patrimoine influencent directement la qualité de vie des citoyens, de plus en plus de municipalités du Québec se dotent d'une politique culturelle qui articule leur stratégie d'action dans le domaine culturel.

Jusqu'à présent, plus d'une soixantaine de municipalités et de MRC ont déjà adopté une politique culturelle et plusieurs autres y travaillent (voir *Continuité*, n° 98, automne 2003, p. 65). Comme l'indique le ministère de la Culture et des Communications (voir le site www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm), une politique municipale devrait contenir :

- les grandes orientations qu'entend suivre la municipalité en regard du développement culturel sur son territoire ; ces orientations baliseront la mission culturelle de la municipalité ;



- les objectifs que souhaite se donner la municipalité pour concrétiser chacune des grandes orientations qu'elle aura privilégiées ; ces objectifs donnent des directions précises quant aux actions à entreprendre ;
- le plan d'action comprenant les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique culturelle.

LE CAS DE MONTRÉAL

Dans le cas de Montréal, le processus devant mener à une politique culturelle municipale est enclenché depuis déjà un certain temps. En effet, le 8 juin dernier, un groupe-conseil, présidé par Raymond Bachand, a déposé l'énoncé de politique culturelle. Au cours des derniers mois, les élus et les directions d'arrondissement

L'adoption d'une politique culturelle pour Montréal sera l'occasion d'élaborer une vision cohérente en matière de patrimoine.

Photo : Lucie Ramsay

ont participé à des présentations et à des discussions sur le projet.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la question puisqu'il ne s'agit que d'un énoncé de politique, mais on peut s'interroger concrètement sur ce que nous attendons de ce nouvel outil. Dans le contexte des consultations publiques en cours depuis l'automne, le CMSQ juge très important de réfléchir à la place que le patrimoine doit occuper dans la politique culturelle et à l'apport du Conseil du patrimoine de Montréal dans ce contexte.

LES VISAGES DU PATRIMOINE

L'énoncé donne une définition large du patrimoine qui

englobe autant le patrimoine matériel que le patrimoine immatériel. Les traditions orales, les festivités, la musique, la danse et les arts de la table sont autant de domaines inclus dans la définition du patrimoine montréalais retenue dans l'énoncé de politique culturelle. D'autres parleraient de patrimoines naturel et culturel. Mais quelle que soit la définition que l'on donne à ce patrimoine, on doit se réjouir que celle retenue englobe les différents révélateurs de la culture d'une collectivité.

Un objectif de la politique culturelle sera de favoriser une plus grande connaissance et une meilleure appropriation des composantes patrimoniales de la ville, notamment chez les jeunes. Comme l'indique l'énoncé, il s'agit de développer, de concert avec la municipalité, « une stratégie de constitution d'un réseau d'action dont les points focaux seraient les différents organismes publics et privés œuvrant dans le domaine de la diffusion des connaissances sur le patrimoine ».

L'APPORT DU CONSEIL DU PATRIMOINE

Dans l'énoncé de politique culturelle, le Conseil du patrimoine de Montréal, créé le 20 août 2002, figure comme l'un des grands acteurs dans le domaine. Comme outil au service du développement durable de Montréal, le Conseil permettra à la Ville de se doter d'une vision cohérente en matière de patrimoine, autant sur le plan de la planification, de la réglementation, du soutien à la diffusion que sur celui de l'aménagement urbain.

La mission du Conseil du patrimoine de Montréal sera de :

- faire connaître les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine à Montréal ;
- favoriser la coordination des différents intervenants ;
- définir les orientations et protéger le patrimoine montréalais dans le contexte de la nouvelle ville de Montréal.

À titre de comité avisé, le Conseil du patrimoine de Montréal agira autant auprès du conseil municipal et du comité exécutif que des conseils d'arrondissement et des autres services municipaux qui lui adresseront des demandes.

Le Conseil du patrimoine de Montréal figure comme un acteur clé du développement urbain et de l'action culturelle. L'adoption d'une politique du patrimoine devient dès lors essentielle. Aussi, en parallèle d'une politique culturelle, une politique du patrimoine devrait être adoptée. Les travaux devant mener à cette adoption viennent de débiter. Des consultations publiques de - vraient avoir lieu à l'hiver 2004. Dans ce contexte, les recommandations de l'énoncé de

politique culturelle au sujet du Conseil du patrimoine de Montréal deviennent d'autant plus judicieuses. Les voici :

- doter le Conseil du patrimoine des ressources et des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de mener à bien sa mission et développer, pour la Ville, une vision cohérente de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine montréalais ;
- adopter et mettre en œuvre une politique du patrimoine, en collaboration avec les arrondissements et les instances concernées, cohérente avec le plan d'urbanisme et la politique culturelle de la

Ville, s'appliquant aux différents services de la Ville.

Le CMSQ se réjouit que de plus en plus d'élus municipaux entreprennent d'élaborer une politique culturelle. Notre préoccupation patrimoniale nous commande cependant de demeurer vigilants quant à la portée réelle de telles politiques. Dans le cas de Montréal, les prochains mois seront décisifs. C'est un dossier à suivre.

Les personnes qui veulent en savoir plus peuvent consulter l'énoncé de politique culturelle de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/culture

Errata

Dans la chronique Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du dernier numéro (*Continuité*, n° 98, automne 2003), on aurait dû lire : « La Charte du patrimoine gatinois a été déposée à la Commission des choix stratégiques de la Ville de Gatineau dans l'espoir que celle-ci en devienne la principale signataire et la caution morale. »

Par ailleurs, les photos des maquettes du projet de recyclage de l'église Notre-Dame-de-Grâce auraient dû être attribuées à Bisson et associés.

Comités Avis et prises de position du Conseil

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Susan Bronson, architecte; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Michel Prévost, architecte; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte; Maryse Vaillancourt, historienne de l'architecture.

POUR INFORMATION :

Lucie Ramsay, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7413

Téléc.: (514) 343-2042

cmsq@cmsq.qc.ca

Catherine Lord, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6

Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347

Téléc.: (418) 647-6483 • Courriel: clord@cmsq.qc.ca